

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 60 (1922)  
**Heft:** 27

**Artikel:** Des types de "chez nous"  
**Autor:** Samin  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-217316>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

même qui se dégagent des pages de cette modeste, mais sincère histoire des abbayes vaudoises.

Enfin, avouons-le, en écrivant celle-ci, ces précieux souvenirs d'enfance : nous revoyons un père vénéré, président de l'Aigle-noir d'Aigle, haranguant le cortège des tireurs du haut du perron de la maison natale; nous le revoyons, plus tard, au tir fédéral de Lausanne en 1876, les larmes aux yeux, et posant à terre avec découragement la crosse du fusil que ses mains, affaiblies par la maladie, ne pouvaient plus soulever qu'en tremblant.

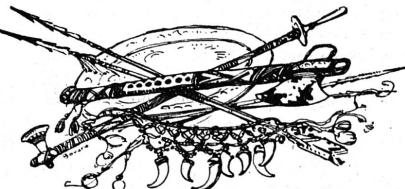
Et voilà pourquoi nous avons voulu dédier ce travail à la mémoire de cet humble soldat et de ce père vénéré.

Frédéric Amiguet.

#### Il fait frais.

— Ne trouvez-vous pas que le temps s'est singulièrement rafraîchi depuis deux jours ?

— En effet, madame, on ne sait réellement plus comment se vêtir. Je vois que je vais être obligé de remettre des chaussettes.



#### LA CONSPIRATION DE LAUSANNE

(Suite.)

La conspiration existait; mais les conspirateurs n'étaient ni connus ni même soupçonnés, ne faisaient aucun mouvement. Tous les yeux cependant n'avaient pas été fermés. Isbrand de Crousaz, co-seigneur de Chexbres, sur un avis de Georges Amisel, procureur patrimonial, avait remarqué que, depuis quelques semaines, les communications d'un bord du lac à l'autre étaient plus fréquentes, que Georges Daux allait souvent en Chablais sous divers prétextes, et que le baron d'Hermance, le châtelain Castillon d'Évian, et divers gentilshommes Savoyards, avaient paru à un grand dîner chez le bourgmestre. De sa haute terrasse de Chexbres, il avait vu des bateaux, partis des deux rives, s'arrêter plusieurs heures à côté les uns des autres, puis revenir chacun au lieu d'où ils étaient sortis; il communiqua ses soupçons à son cousin Claude de Crousaz, qui habitait la ville, et le chargea de sonder le bourgmestre, leur parent, mais avec lequel un procès l'avait brouillé. Claude de Crousaz lui fit visiter le 14 décembre; il en fut bien reçu et refusa à souper. Au dessert, Daux prit son cousin en particulier; et, soit qu'il eût pleine confiance en lui, soit que les fumées du vin eussent troublé sa prudence ordinaire, il lui dévoila son plan, ses moyens, ses espérances, et le pressa de se réunir à lui pour délivrer la ville et le pays de la tyrannie de Berne, et les rendre à leurs anciens maîtres, dont on serait largement récompensé. De Crousaz lui répondit : que puisqu'il avait eu le honneur de naître sous la domination chrétienne de Berne, à laquelle il avait prêté serment de fidélité, pour l'honneur de Dieu et son propre salut, il lui resterait fidèle jusqu'à la mort. Sur quoi il conjura son parent de renoncer à ses projets, le prévenant que s'il y persistait, il se croirait obligé d'en instruire ses supérieurs :

— Je ne crains ni vous ni eux, répliqua le chef des conjurés; je vous permets d'aller rapporter le tout au château.

De Crousaz le prit au mot, et s'en fut, le lendemain de grand matin, révéler tout ce qu'il avait appris au bailli, qui, se doutant déjà de quelque chose, le retint en otage, et ne le laissa sortir que quand la fusée fut débrouillée.

La nuit porte conseil; Daux réfléchit que les troupes bernoises approchaient; que l'arrivée de trois compagnies avait été officiellement annoncée au conseil pour le lendemain, que le débarquement des troupes savoyardes, arrêté par les vents contraires, ne pouvait plus s'effectuer, et que de Crousaz ne manquerait pas de le dénoncer, il se détermina donc, dès le point du jour, à prévenir les

conjurés de pourvoir à leur sûreté; c'était le dimanche 15 décembre; et tous, à l'exception de trois, sortirent de la ville pendant qu'on était à l'église, se réunirent à St-Sulpice pour y prendre une barque qui y était stationnée à leurs ordres, et passèrent en Chablais. Le bourgmestre n'eut que le temps de sauver sa vaisselle, ses bijoux, ses titres et son argent comptant, et arriva au galop à St-Sulpice, monté sur un cheval de prix, qu'il fut obligé d'abandonner sur le rivage, parce que les bateliers refusèrent de le recevoir à bord. A midi, Jean Rossel, l'un des bannerets, assembla précipitamment le conseil de Lausanne, et lui apprit que le bourgmestre et plusieurs conseillers venaient de passer en Savoie; que Daux lui avait renvoyé, par une servante, les sceaux de la ville, et qu'une grande émotion se manifestait dans le public. Quatre conseillers montèrent de suite au château pour communiquer cette fuite au bailli Marquard Zehender, pour concerter les mesures qu'exigeaient la circonstance, et assurer le gouvernement de la fidélité de la ville et des magistrats qui y restaient. Le conseil assembla trois fois ce jour-là, et siégeait encore à 9 heures du soir, lorsque la femme du banneret Roche, l'un des fugitifs, vint lui remettre 6 plats et 12 coupes d'argent à l'usage de la Ste-Cène, confiés à la garde de son mari.

Le lendemain, le conseil se transporta en corps auprès du bailli, demanda à renouveler son serment de fidélité, et apprit l'arrivée d'une garnison de 700 hommes, commandés par Michel Augspurger, auquel on remit les clefs de la ville, sans préjudice des droits et des libertés de la commune. Les portes restèrent cinq jours fermées; on mit un embargo sur toutes les barques et tous les bateaux de la côte vaudoise; on ordonna à tous les Savoyards qui n'avaient pas des lettres d'habitation de sortir de la ville et du pays dans le terme de quatre jours. On arrêta quelques personnes, successivement relâchées quant leur innocence fut reconnue, et l'on ne garda en prison que le banneret Tronehet et les deux frères Espaule, qui n'avaient pas pris la fuite, soit que le bourgmestre, dans sa précipitation, eut oublié de les prévenir, soit qu'ils ne crussent pas le danger aussi prochain: ils furent transférés à Berne, et c'est de leurs aveux qu'on apprit tous les détails de ce complot, et qu'on parvint à connaître les noms et les projets des conjurés, dont onze avaient cherché leur sûreté en Savoie.

On ne réussit pas mieux à surprendre Chillon qu'à s'emparer de Lausanne; le matin du jour que le débarquement devait avoir lieu, Bouvier cacha quelques hommes armés dans la forêt qui dominait Chillon, puis s'en tût dîner au château chez le commandant, dont il avait promis de se défaire; celui-ci, pendant qu'on était à table, reçut une lettre, la lut, et dit à son convive :

— Jen suis fâché, mon compère ! mais je reçois l'ordre de vous retenir ici aux arrêts.

Sans se déconcerter, Bouvier lui répondit :

— Je dois vous obéir; mais je vous demande une grâce, c'est de me laisser aller chez moi, seulement pour deux heures, afin d'y mettre ordre à quelques affaires pressantes; vous me donnerez une garde qui ne me quittera pas, et qui aura la consigne de me tuer si je cherche à m'échapper.

(A suivre.)

**A l'Assemblée des Carabiniers, à Moudon.** — Le dimanche matin, à 8 heures, sur le pont St-Eloi, à Moudon, quelques membres du comité hument l'air frais de la Broye. Trois escadrilles d'avions passent au-dessus de la ville. Une brave Moudonnoise demande au président :

— Dites-voi, Mossieu, qu'est-ce que c'est que ces aéroplanes ?

— Parbleu, tante Rose, c'est la Fanfare des Aviateurs de Dübendorf qui va au concours de Lutry.

— Ah !... Y me semblait bien qu'on entendait les bombardons...

**Nos bébés.** — Bob a six ans. Le matin de sa fête, en s'éveillant, il trouve un superbe polichinelle couché sur son lit; Bob le regarde avec surprise.

— C'est le bon Dieu qui t'a envoyé cela, lui dit sa maman.

— Ah ! fait Bob rêveur; mais si le bon Dieu a voulu me faire plaisir, comment n'as-tu pas su que j'aimais mieux un tambour ?



#### DES TYPES DE „CHEZ NOUS“

L y avait d'abord les *grands*. Et il y en avait.

Voici le grand Genton. Peut-être que c'était le Grandjeanton (?); je ne l'ai jamais su, mais c'était un grand. Si vous aviez vu de dos sa veste de milaine ! On avait l'impression d'une pièce d'étoffe dépliée. Quant à ses « canons » de pantalon, ils étaient interminables. Au-dessus de ce long corps, à peine un brin voûté, s'avancait en crochet une bonne tête placide, figure anguleuse, mais toujours calme. Le grand Genton courbait la tête, non pas sous les coups de l'orage, mais pour apercevoir l'humanité qui s'agitait autour de lui et qu'il dépassait de beaucoup. Et dans les petits qui l'entouraient, il y avait sa femme, une toute petite femme qui formait avec lui le couple le moins assorti qu'on pût voir. Lorsque, ensemble, ils s'en allaient aux champs, on aurait toujours dit une petite fille courant après son papa. Mais c'était un brave homme, le grand Genton, complaisant, serviable. Quand je lui empruntais sa charrette pour aller chercher du bois mort, il me disait simplement :

— Tu te veilleras aux *oujes* !

Et quand je la ramenais le soir, je lui faisais constater :

— Voyez, je n'ai pas perdu les *oujes*.

— Ça va bien. On te la reprètera.

\* \* \*

Le grand Poche était célèbre par la longueur de ses pieds. Les « *bois* » de ses socques devaient être sciés à part. Si quelqu'un lui eût volé ses souliers, ce n'aurait pas été pour les mettre, à moins de mettre les deux pieds dans le même soulier.

\* \* \*

Le grand Tabac, lui, est devenu vieux sans être bien intéressant. Son fils, le grand François, qui écrivait si bien et qui se tenait si droit et si raide qu'on le comparait aux paquets de chicorée D. V. les Lausannois l'ont vu souvent à la Cité.

\* \* \*

Le grand David. C'est celui-là qui nous faisait peur. Quelle idée pour une municipalité de choisir le grand David pour « messailler » (aujourd'hui on dit garde-champêtre) ! Aussi, quand nous allions manger des « poires blanches » sous le cimetière, ou des pommes roses par les Ouches, c'était un beau galop quand une voix intempestive criait en sourdine : « Le grand David ! » S'il avait été la moitié aussi méchant que nous l'imaginions, nous aurions passé de vilains quarts d'heure, mais j'ai dans l'idée qu'il lui suffisait du plaisir de nous voir détalier. D'ailleurs, quand nous allions « en champ » avec vaches ou chèvres dans quelque « fin » éloignée, l'approche du grand David pouvait bien déranger la cuisson des pommes de terre sous la braise, mais elle était toujours signalée par télégraphie spéciale et chaque pièce de bétail était à sa place lorsqu'il passait ; après, je ne dis pas. Aussi, pourquoi nommer un si long messailler, dont la tête dépassait les haies les plus hautes ? En dehors de ces fonctions, c'était d'ailleurs le meilleur homme du monde ; un vieux célibataire qui « montait » des socques avec de vieilles empeignes, et bricolait de tout.

\* \* \*

Le grand Crettaz était gros propriétaire et amiétaire. Où je le revois le mieux c'est occupé à fignoler les rouleaux qui limitaient les quatre faces de sa « courtine », une courtine de belle taille. Il avait l'air de se dire :

Mon fumier est à moi,

Tout aussi bien au moins que la Prusse est au roi.

\* \* \*

Faut-il nommer le grand Nigaud ? J'hésite, car je me demande encore si le qualificatif se rappor-

tait à la taille ou à l'esprit. C'est lui qui, lorsque sa femme lui disait : « Jean, mouche-toi », lui répondait placidement : « Lai peinsâvo dza. » (J'y pensais déjà). Ce qui ne l'empêchait pas d'être bon « fournier » et de cuire à merveille le pain du village.

\* \* \*

Si les grands étaient nombreux, les gros étaient rares. Je ne sais à quoi cela tient. Le seul que je me rappelle était le gros Abram. Charpentier de son état, il n'aurait pu, quand je l'ai connu, courir sur les poutraisons. Mais il était membre de la commission scolaire et, à ce titre, nous étions pleins de respect pour lui. Lorsque cette commission venait « faire un tour » à l'école ou procéder à la « visite », nous écoutions tout autant le souffle asthmatique du gros Abram que les bonnes paroles du pasteur-président. Mais lorsqu'il se promenait dans le couloir devant le premier banc, instinctivement nous retirions nos pieds nus sous la table. C'est qu'un poids pareil sur un orteil, ça compte.

\* \* \*

Les petits aussi étaient peu nombreux. Il y avait le petit Miseau et le petit Alexandre que certains appelaient aussi le petit Mousse. J'ai parlé de lui quelque part, et de sa jument grise, et de sa machine à battre. Laissons-le en repos. Le petit Alexandre le mérite tout autant qu'Alexandre-le-Grand.

Samin.

#### Naturellement.

— Papa, qu'est-ce que c'est donc donc qu'un journal « bien pensant » ?

— Mon ami, c'est celui qui pense exactement comme la personne qui le lit !

Exactitude. — M. Prud'homme à son fils :

— Sache, mon enfant, que la précision et l'exactitude sont deux grandes vertus dans la vie ; imite dans sa ponctualité le soleil, qui se lève juste à la pointe du jour, jamais avant, jamais après !

## LE FEUILLETON



POULARD ET MOTTU

### LES QUARANTE SOUS DE M. LE JUGE

(Fin.)

— Vous passerez après ces personnes, mais je ne pense pas qu'elles en aient pour longtemps.

Il se trompait, l'huiissier. L'attente fut longue et Poulard eut loisir d'examiner en détail les clients de M. le juge. Il y avait là une dame en noir, ni jeune, ni vieille, plutôt laide, sèche et roide, qui, lorsqu'elle ne larmoyait pas dans un mouchoir bordé de deuil, alignait des chiffres sur un petit carnet. Affaire de succession, sans doute. Il y avait un gros monsieur très affairé, regardant l'heure toutes les cinq minutes et soupirant d'impatience. Il y avait un monsieur verbeux, parlant *sotto voce* à une jeune femme souriante, tandis qu'à l'autre bout de la pièce, un personnage s'efforçait à prendre une attitude sévère en regardant ce manège. Peut-être le mari de la jeune dame, tous deux en instance de divorce. Il y avait trois Italiennes, sans chapeau sur leurs cheveux luisants de pommade. Elles parlaient à voix très haute, criarde, aiguë, et semblaient continuer, ici, la querelle qui évidemment les y amenaient. L'huiissier dut même, à deux reprises, imposer une sourdine à leur éloquence. Et il y avait encore une dizaine de braves gens des deux sexes, silencieux et graves, dont l'attitude très digne disait toute l'importance : témoins soucieux de remplir avec la sincérité et l'impartialité désirables, la mission à eux dévolue par le hasard.

Poulard ne cherchait pas à deviner les petits drames bourgeois, ni les burlesques comédies dont ces hommes et ces femmes avaient été acteurs ou spectateurs. Il regardait ces gens d'un air un peu ahuri, étonné surtout de se trouver en leur compagnie. Mais, toutefois, la présence de ce public le rassurait. Ces gens n'étaient pas des inculpés, tout au moins des inculpés de délits graves. Et puis, l'huiissier, en le saluant, l'avait appelé, « mon-

sieur », qui n'est point un mot employé couramment par un huissier parlant à un accusé. Donc, Poulard se prenait à considérer son « affaire » avec plus de sérénité, et il souriait presque lorsque, peu avant midi, la salle d'attente était alors absolument vide, l'huissier lui dit, toujours aimable :

— C'est à vous, « Monsieur » Poulard. M. le juge vous attend. Ce sera vite fait.

Mais, à ces mots, tout le pauvre courage du camarade s'évanouit et c'est comme un mouton conduit à l'abattoir qu'il suivit son introduceur. Le juge étant seul avec le greffier.

— Asseyez-vous, « Monsieur » Poulard.

Décidément on était plus poli ici qu'au-dessus, chez les « curieux ». Le juge demanda :

— Vous êtes bien Antoine-Jules Poulard ?

— Oui m'sieur... C'est-à-dire, non.

— Comment : oui, c'est-à-dire non.

Poulard se troublait. Le juge insista :

— Etes-vous Antoine-Jules Poulard, né à Moudon, le 27 septembre 1869 ?

Cette fois, Poulard, qui s'était ressaisi, répondit sans hésitation :

— Non, m'sieur le juge, je suis Antoine-Marc-Emile, né à Lausanne le 16 mars 1872...

— Mais, mais, mais... fit le juge en compulsant quelques papiers. C'est bien Antoine-Jules.

Et se tournant vers l'huiissier :

— Comment cela se fait-il ? La citation est sans doute fautive puisque le véritable Poulard ou, plutôt, le Poulard que nous visons n'a pas eu, atteint...

Il parlait posément, en mesurant ses mots, les rectifiant au besoin si, après les avoir prononcés, ils lui semblaient imprécis.

— Montrez-moi, la convocation, huissier. Ah ! voyez, ce n'est pas étonnant. Vous adressez cette feuille à Antoine Poulard, à Lausanne... Antoine ne suffit pas. Il fallait écrire tous les prénoms. C'est une négligence. Vous citeriez à nouveau pour une prochaine audience...

Puis, s'adressant à Poulard :

— Et je regrette, dit-il enfin, que vous ne soyiez pas le désigné, puisqu'il s'agit d'un héritage.

Cette façon de condoléance lui était probablement suggérée par le vêtement usé de son client et ce fut, sans doute aussi, la vue de ce pauvre costume qui l'incita à dire à l'huiissier :

— Vous donnerez deux francs à monsieur Poulard, pour le dédommager de son temps perdu.

Le temps de Poulard, ô rhétorique !

En parlant, le juge s'était levé et se disposait à sortir.

— Vous pouvez vous retirer, monsieur Poulard.

Très gauchement, Poulard esquissa une manière de révérence et suivit l'huiissier qui prit dans son pupitre une pièce de quarante sous et la lui tendit.

— Voici, et bonne conservation.

Sorti précipitamment, heureux d'en finir avec ces gens trop polis et ces choses pleines de mystères et d'embûches auxquelles, d'ailleurs, il n'entendait rien. L'avant-veille, appelé au poste, il en était ressorti, ce qui, pour lui, constitue un miracle. Aujourd'hui, un juge, un vrai juge, lui donne quarante sous... Ça, c'était le bouquet. Si étonnant bouquet que les camarades ne crurent pas le premier mot de l'histoire.

Poulard eu beau montrer la pièce, offrir avec cet argent une réconfortante tournée, répéter textuellement les paroles du magistrat — dont il n'oubliait pas la politesse et le « Monsieur Poulard » — rien n'y fit. Au contraire, plus il parlait, plus les autres découvraient d'invasions et d'impossibilités dans son récit. L'erreur de l'huiissier, la similitude des premiers noms de baptême et la différence des seconds, et Moudon, et Lausanne, et 1869, et 1872, tout cela, il faut le dire, s'amalgama de façon d'autant plus étrange que Poulard lui-même n'y comprenait pas grand chose. Mais ce fut bien pis lorsqu'à une question nettement posée :

— Pourquoi qu'ils l'avaient convoqué ?

Poulard, se rappelant la phrase du juge, répondit :

— Pour un héritage.

Alors on rit, on rit, on rit. Un héritage à Poulard ! Non, c'était vraiment trop se moquer du

monde. S'il ne voulait rien dire eh ! bien qu'il ne dise rien, mais alors qu'il ne cherche pas à « pousser de pareilles craques ». Les camarades se fâchaient. Mottu était furieux. Il associait cette histoire à celle de la demoiselle anglaise et en déduisait que « ce chameau de Poulard camelotait avec la haute ». Pour un peu, il l'eût soupçonné d'être vendu à la police. Cependant, il n'allait pas si loin ; mais cette aventure parut, à tous, si extraordinaire qu'elle fit date, et qu'aujourd'hui les clubistes de la Riponne, lorsqu'ils veulent situer un événement, disent volontiers : C'était quelques jours avant — ou après — « cette fois que Poulard reçut les quarante sous du juge ».

*Sami de Lully.*

**A l'école.** — Le maître : Dis-moi, Jean, toi qui sais compter, combien cela fait : dix centimes de pain, dix centimes de beurre, vingt centimes de jambon ?

Jean (sept ans). — Ça fait un sandwich, M'sieu !

**Un mot d'en-haut.** — Au meeting de Thierrens, le regretté Johner, au moment d'effectuer un vol est interpellé par une paysanne de l'endroit :

— Dites-voir, Mossieu, pourquoi est-ce que la dame anglaise ne vole pas aujourd'hui ?

Et Johner, avec son malicieux sourire :

— Parce qu'elle a oublié ses... culottes. C.

**Ah ! ...** — Un commis voyageur à un paysan du Gros de Vaud :

— Vous ne devriez pas laisser vos pores si près de votre demeure : c'est malsain.

— Eh ! monté ! je ne me suis jamais aperçu que cela leur ait fait du tort !

**Oh ! ... oh !** — Un affreux accident est arrivé à la rue \*\*\*. Un mur s'est écroulé, ensevelissant sous ses décombres une pauvre vieille femme.

La foule s'amassee. Un loutic — il y en a partout — s'écrie :

— C'est affreux, c'est une vieille « sous pierres » !

C. P.



### ASSOCIATION DES VAUDOISES

#### Le Chansonnier romand.

Aujourd'hui nous avons l'honneur  
D'annoncer à chaque abonnée

— Et c'est pour nous un grand bonheur, —  
La naissance si désirée  
De notre Chansonnier romand.  
L'événement s'est fait attendre  
Mais paraîtra d'autant plus grand  
Qu'il vient à point pour vous surprendre !

Bienvenu soit ce chansonnier  
Qui mettra fin à nos misères  
Et fleurira notre sentier !  
De grands ennuis il nous libère !  
Désormais nous pourrons chanter  
Sans faire pages de copie ;  
Nul n'aura plus à y changer  
Dièzes, bémols ou mélodie !

Elles vous plairont nos chansons  
Cela est bien certain, Mesdames,  
Et c'est pourquoi nous vous offrons,  
Et cela sans autre réclame,  
Le bon recueil qui les contient  
A trois francs septante-cinq centimes !  
Ce prix, tout à fait de revient,  
A partir d'aujourd'hui fait prime !

Chansonnier du Pays Romand,  
Tu t'en iras semer la joie  
Par tes refrains gais et charmants !  
Va, poursuis sans crainte ta voie,  
Proclamant bien haut et bien fort  
Partout l'amour de la Patrie  
Qui doit unir d'un même Accord  
Tous les Suisses dans l'Harmonie !

*Louise Chatelan-Roulet.*

L'expédition se fera incessamment. Prière de prévenir en cas de changement d'adresse et de tenir à disposition le montant des remboursements.

**Les Gyms donnent la bequée.** — Au milieu de la place de gymnastique de Schönenwerd, où il y eut dernièrement une fête, un couple de merle avait ni-